

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
Secrétariat du Maire

Propriano, le 25 mai 2023

ARRETE N° 2023-025

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande en date du 23 mai 2023 de l'Entreprise CEBTP-AIX, afin d'effectuer des travaux de sondages géotechniques sur la place de la fontaine et en contrebas (D 219).

ARRETE

- **Article 1er** : En raison des dits travaux entrepris par l'Entreprise CEBTP-AIX, le stationnement sera interdit sur : 16 et 18 avenue Napoléon III et sur le parking des sanitaires du bassin ouest du Port de Plaisance-20110 PROPRIANO, à partir du mercredi 20 juin 2023, pour une durée de quinze jours.

- **Article 2** : En raison de la densité de réseaux électriques, téléphoniques et adductions d'eau, la plus extrême attention est demandée à l'Entreprise pour éviter tout incident technique et de la remise en état impérative de la voirie, ainsi que de la consolidation des trottoirs et des accotements éventuellement touchés.

Les différents panneaux de signalisation seront posés par ladite Entreprise.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

- **Article 3** : Les différents panneaux de signalisation seront posés par l'Entreprise

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

- **Article 4** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

- **Article 5** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 25 mai 2023

Le Maire



Paul-Marie BARTON